

Présents : Michel REYDON, Vanessa ALBARET, Michel PELLEQUER, Michel BOULANGER, Pascale FILLIAU, Bernadette RABIAU, Isabelle MERCIER, Mireille ROUSSEAU

Absents : Néant

Excusés : François PETIT

Représentés : Néant

Désignation d'un secrétaire : Michel BOULANGER

Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux des 17 et 27 février 2017

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Local stockage sous maison Layre : Mise en location.

Un artisan de la commune souhaite louer ce local qui ne peut en aucun cas être considéré comme un local d'habitation. Le lieu devrait servir au stockage de productions artistiques en bois. Le bail devra prévoir que le local ne pourra être utilisé comme lieu de vente et que toute nuisance (poussière, bruit, ...) devra être évitée. Le loyer demandé sera de 90 euros, un mois de loyer étant conservé à titre de garantie. La durée du bail serait annuelle, renouvelable.

Adopté à l'unanimité

2. Ressources humaines : Création de postes

Dans cadre de l'établissement du tableau annuel 2017 des avancements de grade, il est nécessaire d'ouvrir les postes suivants :

- ATSEM principal 1^{ère} Classe à temps non complet – 32h
- Adjoint technique principal 2^{ème} Classe – temps complet
- Agent de maîtrise – temps complet

Adopté à l'unanimité

3. Ressources humaines : Taux d'avancement de grade

Les taux d'avancement de grade sont applicables à l'effectif des fonctionnaires du cadre d'emplois, remplissant les conditions pour un avancement de grade et déterminant le nombre maximal d'agents pouvant bénéficier annuellement d'un avancement de grade. Les taux sont fixés par l'assemblée délibérante, après avis du comité technique. Vu la saisine du comité technique du centre de gestion de la Lozère, il est proposé de fixer les taux d'avancement de grade comme suit :

| Grade | Taux |
|--|-------------|
| Rédacteur principal de 1 ^{ère} Classe | 100 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} Classe | 100 |
| Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} Classe | 100 |
| Attaché principal | 0 |

Adopté à l'unanimité

4. Vie politique : Indemnité de fonction du Maire et ses Adjointes

Considération la création des indices 1016 à 1022, il est proposé de modifier les indemnités du Maire et ses Adjointes comme suit :

| Élus | Délibération 04/04/2014 | Proposition 01/01/2017 |
|----------|-------------------------|---------------------------|
| Maire | 17% de l'indice 1015 | 17% de l'indice terminal |
| Adjoints | 6.6% de l'indice 1015 | 6.6% de l'indice terminal |

Adopté à l'unanimité

5. Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze : Adhésion de commune et extension de périmètre d'intervention

Lors du dernier comité syndical, il a été proposé l'adhésion de la commune de Pontails-et-Bressis au SM AB Cèze et l'extension du périmètre d'intervention à la commune de Laudun. Il est nécessaire de délibérer sur cette question.

Adopté à l'unanimité

6. Mémoire des Justes de Vialas : Plan de financement prévisionnel

Afin d'organiser et porter au mieux les journées de mémoire des Justes de Vialas, il est nécessaire de solliciter des financements publics/privés suivant le plan de financement prévisionnel.

| Dépenses (€ ht) | | Recettes (€ ht) | | |
|---|---------------|---|---------------|--------------|
| Investissement | 4 825 | Produits d'exploitation | 175 | 2% |
| <i>Fourniture et pose de plaques historiques sur les maisons</i> | 3 675 | Subventions | 3 700 | 34% |
| <i>Gravure d'une plaque sur stèle</i> | 250 | <i>Ministère de la Défense – Chemin de Mémoire</i> | 650 | 6% |
| <i>Signalétique d'entrée de village "Village de justes"</i> | 600 | <i>Comité Départemental du Tourisme de la Lozère</i> | 850 | 8% |
| <i>Imprévus</i> | 300 | <i>Fondation de mémoire de la Shoah</i> | 2 200 | 20% |
| Animations et communications | 6 050 | Ressources propres | 7 000 | 64% |
| <i>Frais de réception</i> | 1 600 | | | |
| <i>Animation culturelle (projection, déplacements, conférenciers, exposition)</i> | 1 550 | | | |
| <i>Création et acquisition d'archives de mémoire (captation vidéo, reprographie, documentation)</i> | 2 600 | | | |
| <i>Imprévus</i> | 300 | | | |
| Total dépenses | 10 875 | Total recettes | 10 875 | 100 % |
| Contribution volontaire | 2 200 | Contribution volontaire | 2 200 | |
| <i>Bénévolat, mise à disposition de salle, déplacements bénévoles</i> | | <i>Bénévolat, mise à disposition de salle, déplacements bénévoles</i> | | |

Adopté à l'unanimité

7. Projets contrats ruralité : inscription liste projet 2017

Deux fiches-projets ont été montées.

- Aménagement du Centre-bourg : parking, ancienne gendarmerie (logements et locaux associatifs) et achat + réaménagement du bâtiment de la mairie pour un montant global de 810.000 euros avec un total de subventions à 80 %.

M. le Maire propose à l'assemblée de lancer l'opération d'aménagement du centre bourg et d'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

| Dépenses (€ ht) | | Recettes (€ ht) | | |
|---|----------------|---------------------------------|----------------|--------------|
| Construction d'un parking | 62 610 | Subventions publiques | 648 000 | 80 % |
| Réaménagement du bâtiment de la mairie | 292 254 | <i>Etat</i> | 405 000 | 50% |
| | | <i>Etat - FSIL</i> | 163 000 | 20% |
| | | <i>Région Occitanie</i> | 32 000 | 4% |
| | | <i>Département de la Lozère</i> | 48 000 | 6% |
| Aménagement de logements communaux | 455 136 | Ressources propres | 162 000 | 20 % |
| Total dépenses | 810 000 | Total recettes | 810 000 | 100 % |

- Site du bocard (sentier d'interprétation) et zone de loisir : montant global de 273.483 euros avec un total de subventions à 80 %. Ces projets sont arrivés au stade régional.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel comme suit :

| Dépenses (€ ht) | | Recettes (€ ht) | | |
|---|----------------|--|----------------|--------------|
| Acquisition foncière | 12 500 | Subventions publiques | 218 786 | 80 % |
| Travaux | 215 175 | | | |
| <i>Echaf. / Maçonnerie/Pierres de tailles</i> | <i>143 485</i> | <i>Etat</i> | <i>62 912</i> | <i>23%</i> |
| <i>Serrurerie / Métallerie</i> | <i>33 737</i> | <i>Région Occitanie</i> | <i>76 045</i> | <i>28%</i> |
| <i>Abattage d'arbres fonderie</i> | <i>20 000</i> | <i>Département de la Lozère</i> | <i>41 500</i> | <i>15%</i> |
| <i>Signalétique du sentier</i> | <i>17 953</i> | <i>Drac (Conservation et Valorisation)</i> | <i>21 879</i> | <i>8%</i> |
| <i>Aménagement de la zone de loisirs</i> | <i>20 000</i> | <i>Parc National des Cévennes</i> | <i>16 450</i> | <i>6%</i> |
| Autres dépenses | 25 808 | Ressources propres | 54 697 | 20 % |
| <i>Frais de maîtrise d'oeuvre</i> | <i>18 608</i> | | | |
| <i>Parution</i> | <i>1 000</i> | | | |
| <i>Imprévus</i> | <i>1 500</i> | | | |
| <i>Contrôle tech. / SPS</i> | <i>4 700</i> | | | |
| Total dépenses | 273 483 | Total recettes | 273 483 | 100 % |

Le Maire demande au Conseil de valider ces plans de financement et de l'autoriser à mener toutes les actions nécessaires à l'aboutissement de ceux-ci.

Adopté à l'unanimité

8. Plan local d'urbanisme : Refus de transfert à la CCCML

Considérant l'importance que revêt pour une commune de pouvoir élaborer librement son plan local d'urbanisme, afin de maîtriser au mieux l'organisation de l'espace et des aménagements bâtis induits par les changements démographiques,

Considérant que les communes peuvent s'opposer au transfert automatique de la compétence à la communauté de communes en cas de refus exprès d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population,

Considérant qu'il convient que cette minorité de blocage manifeste son opposition au transfert de la compétence dans les 3 mois qui précèdent le 27 mars 2017,

Considérant que rien n'interdit jusqu'au 27 mars 2017 à ce que la communauté de communes modifie ses statuts en demandant le retrait de la compétence obligatoire PLUi,

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- de demander à la communauté de communes de délibérer lors du prochain conseil pour le retrait de la compétence obligatoire PLUi,
- de s'opposer d'ores et déjà au transfert automatique de la compétence "plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale" à la communauté de communes (minorité de blocage loi ALUR).

Adopté à l'unanimité

9. Développement local : Labellisation « Villes et villages étoilés »

L'ANPCEN lance sa campagne de labellisation. Ce label récompense les communes qui « agissent pour la qualité de la nuit et l'environnement nocturne tant pour les humains que la biodiversité, pour réduire la pollution lumineuse et éviter les dépenses budgétaires et consommations d'énergie inutiles, sans négliger confort ou sécurité ».

La commune de Vialas étant dans cette démarche, celle-ci peut déposer un dossier de labellisation.

10. Avancement des projets en cours :

- École primaire : déménagement prévu durant la seconde semaine des vacances de printemps
- AEP : Réhabilitation, renforcement, tronçon de Polimies, transfert vers Nojaret. A l'automne : Maison Rouge, Clamens et Le Fesc.
- Station d'épuration : deux entreprises sont en lice actuellement.

- Bocard : la procédure de demande de subvention est débloquée à la Région, viendra ensuite l'appel d'offre pour les lots 1 et 2 du sentier d'interprétation. L'abattage des arbres (en lien avec les fouilles archéologiques) devrait démarrer.
- Plagette : les travaux d'abattage d'éclaircie, confiés à une entreprise locale, ont débuté.
- Fleurissement : la question est posée de savoir comment aboutir à un résultat acceptable.
- Réseaux Pluvial – Travaux de mise en sécurité : Plan de financement prévisionnel. Suite aux épisodes cévenols 2015/2016, le réseau pluvial de la commune est endommagé. Les travaux à réaliser visent à la sécurisation des biens et personnes par le redimensionnement du réseau et de l'installation d'équipement spécifiques réduisant le risque inondation et/ou éboulement.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

| Dépenses (€ ht) | | Recettes (€ ht) | | |
|-----------------------------------|------------------|------------------------------|------------------|--------------|
| Travaux | 59 668.10 | Subventions publiques | 32 470.78 | 50 % |
| <i>Travaux dit le foiral</i> | <i>17556.50</i> | <i>Etat - DETR 2017</i> | <i>32 470.78</i> | <i>50%</i> |
| <i>Travaux dit le Moulin</i> | <i>29 118.30</i> | | | |
| <i>Travaux dit Maison Saltet</i> | <i>3 496.00</i> | | | |
| <i>Travaux dit le Maison Nemo</i> | <i>3 820.00</i> | | | |
| <i>Travaux dit Chantoiseau</i> | <i>5 677.30</i> | | | |
| Autres dépenses | 5 273.46 | Ressources propres | 32 470.78 | 50 % |
| <i>Frais de maîtrise d'œuvre</i> | <i>4 773.46</i> | <i>Autofinancement</i> | <i>32 470.78</i> | <i>50%</i> |
| <i>Parution</i> | <i>500.00</i> | | | |
| Total dépenses | 64 941.56 | Total recettes | | 100 % |

Adopté à l'unanimité

11. Information au conseil :

- Décisions du Maire :
 - DEC 002 2017 : Dans le cadre de la construction de la nouvelle école et suite à la demande d'un agent pour l'aménagement de son temps de travail, la commune de Vialas envisage de réorganiser les services Enfance, Culture et Entretien des locaux. Pour mener à bien ce projet et, dans un souci de transparence et de neutralité de la procédure, la commune a choisi de faire appel à un prestataire extérieur pour l'accompagner dans cette réorganisation. A cet effet, une convention a été établie avec le Centre de Gestion de la Lozère, pour un montant de 1 276.50 € ttc.
- Communauté de communes
 - ✓ conseil communautaire à Vialas le 29 mars
 - ✓ déploiement MSAP dont une antenne sur Vialas
 - ✓ agenda partagé
- Mise en demeure Henri MAGNIN pour mettre fin aux nuisances liées aux canalisations d'eau usée passant sur son terrain. Le maire a pris contact et cette question devrait être traitée dans le cadre de la réfection du réseau AEP.
- Courrier France Palestine proposant la plantation d'un arbre, en parallèle à la mise en place du projet des Justes. La demande est jugée comme induisant une confusion entre la souffrance de juifs il y a cinquante ans et le sionisme qui induit des souffrances tout aussi inacceptables en Palestine. Le maire répondra à ce courrier.
- Nouvelle organisation de délivrance des cartes nationale d'identité : Depuis le 07/03 les communes ne sont plus habilitées à instruire les dossiers, hormis VILLEFORT et FLORAC pour notre secteur. Toutefois, la commune de VIALAS continuera à soutenir ses administrés en les aidant à pré-remplir leur dossier.
- Manifestation : Course cycliste du 15/04.

La séance est levée à 23h.